



RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

Commentaires sur les
états financiers 2018

Table des matières

1. Préambule	3-4
2. Service transversaux	4
2.1. Remarques d'ordre général.....	4
2.2. Commentaires sur différents comptes.....	4
2.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	5
3. Home médicalisé de la Sarine	5
3.1. Remarques d'ordre général.....	5
3.2. Commentaires sur différents comptes.....	5-7
3.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	8
4. Foyer de jour de la Sarine	8
4.1. Remarques d'ordre général.....	8
4.2. Commentaires sur différents comptes.....	8-9
4.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	9
5. Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine	9
5.1. Remarques d'ordre général.....	9
5.2. Commentaires sur différents comptes.....	9-11
5.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	11
6. Service d'ambulances de la Sarine	11
6.1. Remarques d'ordre général.....	11
6.2. Commentaires sur différents comptes.....	11-14
6.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	14
7. Centre de coordination	14
7.1. Remarques d'ordre général.....	14
7.2. Commentaires sur différents comptes.....	15
8. PassePartout Sarine	15
8.1. Remarques d'ordre général.....	15
9. Commission des établissements médico-sociaux	16
9.1. Remarques d'ordre général.....	16
9.2. Commentaires sur différents comptes.....	16-18
9.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	18
10. Rattrapage des frais financiers des EMS	18
10.1. Remarques d'ordre général.....	18
11. Comptes d'investissements	18
11.1. Remarques d'ordre général.....	18
11.2. Commentaires sur différents comptes.....	18-19
11.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	19
12. Bilan	19
12.1. Remarques d'ordre général.....	19
12.2. Commentaires sur différents comptes.....	19-22
12.3. Récapitulatif comptes de bilan	23
13. Commission des indemnités forfaitaires	23
13.1. Remarques d'ordre général.....	23
13.2. Commentaires sur différents comptes.....	23
13.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	24

1. Préambule

L'année 2018 a été la troisième année de fonctionnement du Réseau Santé de la Sarine (RSS) selon la nouvelle structure juridique. Pour rappel, le HMS et le SAS étaient exploités par le biais de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) qui est devenue au 1^{er} janvier 2016 le Réseau Santé de la Sarine (RSS). L'activité d'aide et de soins à domicile était quant à elle gérée par l'intermédiaire de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASDS). Cette fondation a été dissoute en date du 12 septembre 2016. Le Centre de coordination qui a débuté son activité le 1^{er} juillet 2018 est également considéré comme un nouveau service du RSS. A ce jour, le RSS compte 4 services principaux, à savoir :

- Home médicalisé de la Sarine (HMS)
- Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)
- Service d'ambulances de la Sarine (SAS)
- Centre de coordination

Le Réseau Santé de la Sarine exploite également un foyer de jour. Cette entité dénommée « Foyer de jour de la Sarine » figure dans les comptes du HMS. Le RSS gère également la centrale téléphonique du PassePartout Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS. Les états financiers du RSS intègrent dès l'année 2018 la Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS). Bien que cette commission ne soit pas considérée comme un service principal du RSS, le montant à charge des communes en 2018 est de CHF 8'927'230.81. Ces trois activités sont intégrées dans la comptabilité du RSS et figurent distinctement dans cette dernière.

Le RSS applique les échelles de traitements de l'Etat de Fribourg. En date du 19 décembre 2017, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une augmentation de salaire de 0.3 %. Cette donnée n'était pas connue lors de l'établissement du budget 2018. Les salaires 2018 sont donc supérieurs au budget et impactent négativement les résultats des divers services. Il faut toutefois tenir compte que la partie soins du HMS est subventionnée par l'Etat et de ce fait, n'est pas impactée. Concernant le SASDS, le salaire du personnel soignant est pris en charge par le canton à hauteur de 30 %.

Vous trouverez également à titre informatif dans les états financiers du RSS, les comptes de fonctionnement de la Commission des indemnités forfaitaires. Cette commission est juridiquement indépendante du RSS. Dès le 1^{er} janvier 2020, la comptabilité de la commission des indemnités forfaitaires sera intégrée dans les comptes du RSS.

A la demande de notre nouvel organe de révision et d'entente avec le SCOM, nous avons décidé de valoriser les heures supplémentaires et vacances pour l'ensemble du personnel du RSS. Précédemment, le RSS présentait au passif du bilan une provision pour les heures supplémentaires et vacances pour le personnel du SASDS et ceci pour une raison historique. La méthode appliquée dès le 1^{er} janvier 2018 prend en compte l'ensemble du personnel du RSS. Le calcul prend en compte uniquement les heures dépassant un nombre de 40 pour le personnel et 100 pour les cadres supérieurs. Concernant les vacances non prises au 31 décembre, nous appliquons une limite de 40 heures et ceci pour tous les collaborateurs y compris les cadres supérieurs. Ce changement de méthode a généré des charges de personnel

extraordinaires pour la majorité des services, mise à part pour le SASDS. Le SASDS enregistre une dissolution de provision pour heures supplémentaires et vacances de CHF 175'180.99. Le résultat présenté pour le SASDS est donc amélioré de ce montant.

A la fin de ce document, vous trouverez le rapport de l'organe de révision de BDO SA pour le Réseau Santé de la Sarine qui propose d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

2. Services transversaux

2.1 Remarques d'ordre général

Les services administratifs (services transversaux) ainsi que le Comité de direction sont répartis en fonction de clés de répartitions définies par la DG et le service des finances. Le personnel des services transversaux (hormis celui des ressources humaines) est réparti en fonction d'une estimation du temps accompli à la gestion des services principaux et des commissions. Le service des RH est, quant à lui, réparti en fonction du nombre d'employés par service. Les charges informatiques sont réparties en fonction de l'utilisation des logiciels et du hardware. Les autres charges sont attribuées, si possible, au service concerné ou réparties en proportion du nombre d'employés.

2.2 Commentaires sur différents comptes

<u>Finances</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
0210.3800.01	Honoraires et prestations de tiers, finances	62 795.40	50 000.00	12 795.40

Les charges en lien avec le concept de mise en place de la nouvelle stratégie du RSS ont été comptabilisées dans ce compte. Lors de l'élaboration du budget 2018, le montant de cette charge n'était pas connu.

<u>Informatique</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
0222.3118.01	Logiciels	243 812.05	220 000.00	23 812.05

Ce dépassement se justifie essentiellement par le fait que les charges du logiciel GELAEMS comptabilisées dans ce compte pour un montant de CHF 18'107.75 ont été mises dans le budget 2018 du Centre de coordination.

<u>Maintenance et véhicules</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
0225.3010.01	RSS Salaire du personnel	196 091.28	266 700.00	-70 608.72

Cet écart positif résulte de l'engagement du responsable de ce secteur en date du 1^{er} septembre 2018 alors que ce poste a été mis au budget pour la totalité de l'année 2018.

2.3 Récapitulatif comptes charges et produits des services transversaux

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	%
Total des charges	2 382 156.02	2 453 000.00	-70 843.98	-2.97%
Total des produits	2 382 156.02	2 453 000.00	-70 843.98	-2.97%
Excédent de charges	-	-	-	

3. Home médicalisé de la Sarine (HMS)

3.1 Remarques d'ordre général

L'exercice 2018 boucle sur un excédent de produits de CHF 92'135.43, soit CHF 79'635.43 de recettes supplémentaires par rapport au budget et ceci malgré la prise en charge d'un montant de CHF 36'404.85 en relation avec le décompte 2017 du SPS.

Cette situation favorable est principalement due au fait que le service transverse « maintenance et véhicules » a été mis en charge pour un montant de CHF 172'002.35 contre un montant budgété de CHF 216'200.00 et ceci dû à l'engagement « tardif » du chef de secteur comme mentionné dans le chapitre précédent. Le compte « entretien et réparation d'immeuble » est également inférieur de CHF 42'513.89 au budget.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

3.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

<u>Cuisine</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4123.3010.01	HMS personnel cuisine	637 460.48	647 100.00	-9 639.52
4123.3130.01	Honoraires et prest. de tiers	28 879.32	-	28 879.32
	Total	666 339.80	647 100.00	19 239.80

Ce secteur a été pénalisé par l'absence prolongée de plusieurs collaborateurs dont le chef de cuisine. Afin de palier à ce problème, nous avons dû faire appel à du personnel temporaire et à du personnel fixe. L'assurance perte de gain prend en charge le salaire des collaborateurs à partir du 3^{ème} mois et à hauteur de 80 % du salaire, ceci explique ce dépassement.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4123.3105.51	Salle à manger / étages - Food	457 184.58	450 000.00	7 184.58
4123.3105.06	Salle à manger / étages - Boissons	33 719.49	25 000.00	8 719.49
	Total	490 904.07	475 000.00	15 904.07

	Charges	Journées	Coût journalier
Comptes 2018	490 904.07	38 578	12.72
Budget 2018	475 000.00	38 325	12.39
Comptes 2017	522 078.15	38 241	13.65
Budget 2017	475 000.00	38 325	12.39
Comptes 2016	446 624.26	39 367	11.35
Budget 2016	485 000.00	40 150	12.08
Comptes 2015	477 137.25	40 554	11.77

Les coûts journaliers 2018 sont légèrement supérieurs à ceux budgétés mais inférieurs à l'année 2017. Un nouveau chef de cuisine a été engagé en cours d'année. Des mesures correctives afin de respecter le budget ont été prises après consultation du nouveau chef à la fin de l'année 2018. Les coûts journaliers 2018 et 2017 sont supérieurs à ceux des années 2016 et 2015 du fait que les pâtisseries et desserts étaient confectionnés à l'interne pendant ces années.

<u>Restaurant</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4124.3010.01	HMS Salaire du personnel	204 373.16	175 200.00	29 173.16

La raison principale du dépassement est le remplacement d'une employée en absence maladie avant son congé maternité ainsi que pendant son congé maternité.

<u>Intendance</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4125.3101.03	Produits de lessive	27 246.70	40 000.00	-12 753.30
4125.3101.04	Produits de nettoyage	28 109.51	21 000.00	7 109.51
	Total	55 356.21	61 000.00	-5 643.79

Il y a lieu d'analyser ces comptes dans leur ensemble. Nous constatons que les charges sont globalement inférieures au budget. Lors de l'établissement des prochains budgets, nous affinerons la répartition entre ces comptes.

<u>Intendance</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4125.3130.01	Honoraires et prest. de tiers	11 849.55	-	11 849.55

Dans le compte ci-dessus, sont comptabilisées les factures du Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices en relation avec le salaire et la formation d'une apprentie. L'apprentie en question a terminé sa formation au 31.08.2018.

<u>Maintenance</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4126.3144.01	Entretien et rép. immeuble	132 486.11	175 000.00	-42 513.89

Les coûts d'entretien ont été inférieurs au budget. Il faut également tenir compte d'un reclassement dans le compte d'investissements d'une facture 2017 liée au traitement de l'eau de chauffage pour un montant de CHF 24'137.60.

<u>Direction / autres frais</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4127.3601.01	Subv. soins : correction	36 404.85	-	36 404.85

Il s'agit du décompte correctif 2017 émanant du SPS pour les frais d'accompagnement. La principale reprise qui a été effectuée par le SPS est l'utilisation plus importante de personnel temporaire.

Recettes

<u>Soins</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4120.4220.01	Taxes de soins LAMaL (forfait caisses-maladie) RAI	4 549 573.00	4 325 000.00	224 573.00
4120.4220.02	Taxes des frais d'accompagnement RAI	2 312 536.48	2 885 000.00	-572 463.52
	Total	6 862 109.48	7 210 000.00	-347 890.52

Concernant les taxes de soins, l'augmentation est due à la prise en charge plus élevée du coût résiduel des soins par le canton. Cette information n'était pas connue lors de l'établissement du budget.

Concernant les taxes des frais d'accompagnement, le HMS a eu une proportion assez grande de résidents avec des niveaux de soins peu élevés. A titre informatif, une taxe pour un RAI 2 est de CHF 8.50 par jour et de CHF 77.00 par jour pour un RAI 3.

<u>Restaurant</u>		comptes 2018	budget 2018	écart
4124.4250.01	Recettes cafétéria/restaurant	290 522.20	330 000.00	-39 477.80

Une baisse de fréquentation du restaurant et de la cafétéria est constatée depuis quelques années. Les recettes 2018 sont similaires à celles de l'année 2017 (CHF 300'159.70).

L'engagement d'un nouveau chef cuisinier dès septembre 2018 a permis de stabiliser l'équipe de cuisine et de démarrer un processus de réflexion pour améliorer graduellement la qualité de l'offre.

3.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	%
Total des charges	12 393 115,99	12 884 200,00	-491 084,01	-3,96%
Total des produits	12 485 251,42	12 896 700,00	-411 448,58	-3,30%
Excédent de produits à reporter	92 135,43	12 500,00	79 635,43	

4. Foyer de jour de la Sarine

4.1 Remarques d'ordre général

Le taux d'occupation pour l'année 2018 est de 80.55 %, les années précédentes les taux d'occupation étaient les suivants :

- 2017 : 71.99 %
- 2016 : 76.63 %
- 2015 : 86.08 %

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

4.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2018	budget 2018	écart
	Imputations internes : Loyer			
4131.3150.01	Foyer de jour	-	12 000.00	-12 000.00

Le SPS ne prend plus en charge le loyer pour les foyers de jour. Ce loyer était pris en charge via une imputation interne des frais financiers CODEMS. L'opération est donc neutre.

Recettes

Le foyer de jour est financé par :

- les contributions des assureurs-maladie
- une participation de l'hôte
- les subventions des pouvoirs publics

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

4.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	%
Total des charges	282 460.45	305 400.00	-22 939.55	-8.12%
Total des produits	282 460.45	305 400.00	-22 939.55	-8.12%
Excédent de charges	-	-	-	

5. Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)

5.1 Remarques d'ordre général

Au terme du bouclage des comptes, nous observons une participation des communes inférieure au budget pour un montant de CHF 394'413.20.

Le changement de méthode de comptabilisation des heures supplémentaires, comme décrit en préambule, a généré des produits exceptionnels pour CHF 175'180.99. Le service d'ergothérapie qui était déficitaire ces dernières années a dégagé un résultat positif de CHF 32'809.36 contre une perte budgétée de CHF 72'400.00.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

5.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2018	budget 2018	écart
4210.3011.xx	Salaires, indem. journalières et personnel temporaire	7 831 467.47	7 883 100.00	-51 632.53
4210.3040.01	Allocation pour enfants	90 585.00	64 400.00	26 185.00
4210.3019.xx	Dédommagement transport	269 198.05	250 000.00	19 198.05
4210.305x.xx	Charges sociales	1 381 477.65	1 385 900.00	-4 422.35
4210.309x.xx	Formation et autres charges	47 142.61	46 000.00	1 142.61
4210.3106.xx	Matériel	28 856.70	42 000.00	-13 143.30
	Total	9 648 727.48	9 671 400.00	-22 672.52

Vous trouvez ci-dessus un tableau récapitulatif pour le « secteur 4210 soins » qui facilitera la compréhension des chiffres 2018. Malgré l'augmentation des salaires de 0.3 % décidée par le Conseil d'Etat ainsi que l'emploi de personnel temporaire, les charges sont maintenues.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4214.3010.17	SASDS Personnel économie familiale	131 678.21	203 600.00	-71 921.79

Ce compte enregistre uniquement le personnel du SASDS sans formation d'aide au foyer. Cependant les recettes d'économie familiale sont également générées par du personnel figurant dans le secteur 4210 soins. La diminution de ce compte ne peut être mise en relation avec la baisse du chiffre d'affaires du secteur économie familiale.

Recettes

		comptes 2018	budget 2018	écart
4210.4221.01	Evaluation et conseil OPAS	640 459.00	636 000.00	4 459.00
4210.4221.02	Factu. examens et soins	1 929 469.32	1 815 000.00	114 469.32
4210.4221.03	Facturation soins de base complexe OPAS	2 776 485.30	2 877 000.00	-100 514.70
4210.4221.05	Autres recettes prestations	6 967.15	10 000.00	-3 032.85
	Total	5 353 380.77	5 338 000.00	15 380.77

Globalement les recettes 2018 correspondent au budget. La différence négative pour les recettes de soins de base complexe OPAS a été compensée par la facturation des examens et des soins.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4216.4260.06	Participations aux frais du Quadrant	10 328.20	-	10 328.20

L'administration du SASDS partage le 4^{ème} étage au Quadrant avec plusieurs autres associations, notamment l'AFAS et l'AFIPA. Le montant de CHF 10'328.20 correspond à la refacturation des charges ainsi que la mise à disposition de la salle de conférence à ces diverses associations. Les années précédentes, cette refacturation était comptabilisée en diminution du compte loyer Antenne III.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4216.4390.21	Produits extraordinaires	16 219.14	-	16 219.14

Ce compte est ventilé comme suit :

- CHF 11'784.69 redistribution taxe CO² 2016
- CHF 4'328.95 ajustement décomptes 2018 charges sociales
- CHF 105.50 divers

5.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	%
Total des charges	11 654 958.30	11 818 000.00	-163 041.70	-1.40%
Total des produits	7 365 471.50	7 134 100.00	231 371.50	3.14%
Excédent de charges à répartir	-4 289 486.80	-4 683 900.00	394 413.20	

6. Service d'ambulances de la Sarine (SAS)

6.1 Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de CHF 1'329'563.96 contre un montant budgétisé de CHF 1'152'900.00.

Cette différence de résultat négative est due principalement à un dépassement important des charges de véhicules et à l'engagement d'un chef d'exploitation adjoint au SAS.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

6.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2018	budget 2018	écart
4220.3010.01	Salaires du personnel soins	2 553 903.57	2 571 200.00	-17 296.43
4220.3130.01	Honoraires et prestations de tiers	140 705.75	1 500.00	139 205.75
4221.3010.01	Salaires du personnel non soins	180 597.13	184 400.00	-3 802.87
4223.3010.01	Salaires du personnel EVP	64 878.90	56 700.00	8 178.90
	Total	2 940 085.35	2 813 800.00	126 285.35

L'augmentation des charges salariales est en lien principalement à l'engagement d'un chef d'exploitation adjoint au SAS, à l'augmentation de 0.3 % décidée par le Conseil d'Etat et à l'augmentation des interventions.

Dès l'exercice 2017, les indemnités de stages des étudiants sont versées par l'intermédiaire de la « société » Medi à Berne et comptabilisées dans les comptes honoraires et prestations de tiers. Les années précédentes ces indemnités étaient versées par le biais des salaires du SAS.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4220.3106.02	Matériel d'intervention	69 654.74	55 000.00	14 654.74

Cet écart se justifie notamment par une sous-évaluation du matériel d'interventions lors de l'établissement du budget 2018. Une correction à la hausse a été prévue pour 2019.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4221.3181.02	Pertes sur débiteurs	89 916.00	80 000.00	9 916.00

Pour rappel, les factures du SAS sont envoyées directement aux patients. Les caisses-maladie remboursent aux patients 50 % de nos factures mais au maximum CHF 500.00 par année. Selon notre expérience, l'argent touché par les patients ne nous est pas forcément restitué en paiement de nos factures, ce qui entraîne un risque débiteur élevé.

Un nombre important d'actes de défaut de biens a été reçu durant l'exercice sous revue. Comme par le passé, la créance est passée en perte à ce moment-là. Les actes de défaut de biens ont été remis à la Ville de Fribourg qui se chargera de contrôler la situation économique des débiteurs passés en perte. La collaboration avec la Ville de Fribourg a permis un encaissement de CHF 9'287.25 moins les charges liées de CHF 5'457.15 soit un montant net de CHF 3'830.10.

A noter qu'une provision de CHF 140'000.00 pour couvrir le risque débiteurs est inscrite au bilan au 31.12.2018. Cette provision n'a pas fait l'objet de modification par rapport à l'année passée.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4222.3151.31	Frais véhicule Legacy MESA 62	3 859.22	13 000.00	-9 140.78
4222.3151.32	Frais véhicule VW T5 MESA 58	5 989.17	10 800.00	-4 810.83
4222.3151.33	Frais véhicule Chevrolet I MESA 54	59 981.29	15 400.00	44 581.29
4222.3151.34	Frais véhicule Chevrolet II MESA 55	43 450.65	15 400.00	28 050.65
4222.3151.35	Frais véhicule VW T5 II MESA 57	7 969.17	15 800.00	-7 830.83
4222.3151.36	Frais véhicule Chevrolet III MESA 56	109 537.89	30 800.00	78 737.89
4222.3151.37	Frais véhicule Mercedes I MESA 54	90.00	20 500.00	-20 410.00
4222.3151.38	Frais véhicule Mercedes II MESA 55	367.45	20 500.00	-20 132.55
4222.3151.39	Frais véhicule Mercedes (location ACT)	17 406.85	-	17 406.85
	Total	248 651.69	142 200.00	106 451.69

Les véhicules Chevrolet I et II auraient dû être remplacés par les deux nouvelles ambulances Mercedes en mai 2018. Malheureusement, ces nouveaux véhicules sont arrivés en fin d'année 2018. Ceci explique les dépassements de CHF 44'581.29 et CHF 28'050.65 générés par de nombreuses réparations. Le SAS a dû également louer une ambulance à la société ACT (cpte 4222.3151.39 pour CHF 17'406.85) pour pouvoir assurer les missions. Ces charges sont compensées partiellement par les montants mis au budget 2019 dans les comptes 4222.3151.37 et 4222.3151.38.

Le compte 4222.3151.36 MESA 56 est en lien avec le troisième Chevrolet acheté en 2012, ce véhicule devrait être changé en 2021. En 2018 ce véhicule a été immobilisé suite à de nombreuses pannes dont une casse moteur. Les coûts pour le changement de moteur ainsi que les réparations totalisent un montant de CHF 51'270.00. Pour pallier à l'absence répétée de ce véhicule et afin d'assurer les interventions du SAS, l'entreprise Clément SA a mis à disposition une ambulance de remplacement. Le coût de la location pour 2018 était de CHF 39'595.90 et a également été comptabilisé dans le compte 4222.3151.36.

Recettes

		comptes 2018	budget 2018	écart
4220.4220.01	Facturation, interventions urgence	2 095 493.80	2 100 000.00	-4 506.20

Le nombre d'interventions en urgence en 2018 est de 3'568 contre 3'538 en 2017. Les recettes 2017 étaient de CHF 2'098'408.95. Malgré une légère augmentation du nombre d'interventions, les recettes 2017 et 2018 sont similaires. Cet état de fait est dû principalement à la durée de l'intervention. Une intervention hors des limites de la ville de Fribourg, par exemple, est facturée plus chère qu'une intervention en ville de Fribourg.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4220.4221.21	Facturation, transferts interhospitaliers	630 920.00	625 000.00	5 920.00

Le montant de CHF 630'920.00 correspond à 1'012 transferts, soit une augmentation de 61 transferts par rapport à l'année 2017. Par rapport à 2017, les recettes sont en baisse malgré l'augmentation des courses. Cet état de fait est dû à la distance parcourue lors des divers transferts.

6.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	%
Total des charges	4 686 413.41	4 496 400.00	190 013.41	4.05%
Total des produits	3 356 849.45	3 343 500.00	13 349.45	0.40%
Excédent de charges à répartir	-1 329 563.96	-1 152 900.00	-176 663.96	

7. Centre de coordination (CC)7.1 Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de CHF 246'781.36 contre un montant budgétisé de CHF 412'050.00.

Cette différence est due principalement au fait que les charges du centre de coordination ont été budgétées sur toute l'année alors que l'activité a débuté en juillet 2018.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

7.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2018	budget 2018	écart
4900.3100.01	Dépenses administratives diverses	7 045.15	450.00	6 595.15

Ce compte enregistre plusieurs charges liées à la mise en activité du centre de coordination telles que la conception de l'identité du CC, l'achat de papier en-tête, l'inscription au Swisscom Directories. La participation aux frais du rapport d'activités est également comptabilisée dans ce compte.

		comptes 2018	budget 2018	écart
4900.3113.01	Entretien GELAEMS	-	30 000.00	-30 000.00
4900.3980.26	Imputations internes : service informatique (logiciel et matériel)	20 004.22	2 000.00	18 004.22
	Total	20 004.22	32 000.00	-11 995.78

La facture pour l'entretien du programme GELAEMS a été prise en charge par le service informatique et refacturée par la suite. La facture pour l'année 2017 étant moins élevée que la provision faite au 31 décembre 2017 permet que le coût 2018 soit plus faible que celui mis au budget.

8. PassePartout Sarine

8.1 Remarques d'ordre général

Le Réseau Santé de la Sarine met le personnel de la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du PassePartout Sarine et pour planifier les courses de leurs deux véhicules. Cette centrale est ouverte tous les matins de la semaine.

Le montant figurant dans les états financiers de CHF 43'525.96 correspond aux charges salariales du personnel administratif du service des finances et aux frais informatiques.

9. Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)

9.1 Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de CHF 8'927'230.81 contre un montant budgétisé de CHF 8'507'300.00.

Une provision pour rattrapage des retards d'amortissements des EMS de CHF 1'068'506.91 a été mise en charge de cet exercice, de plus amples explications sont données dans le point 9.2. Sans ce montant additionnel, le montant à charge des communes serait de CHF 7'858'723.90.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

9.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2018	budget 2018	écart
9500.3706.01	Frais financiers, EMS de la Sarine	6 317 097.60	6 900 000.00	-582 902.40

Pour rappel, la charge 2018 correspond aux frais financiers des EMS de la Sarine pour l'année 2017. En effet, l'article 5.7. du règlement pour la prise en charge des frais financiers et d'investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine précise que les frais financiers sont remboursés aux EMS en trois acomptes dans l'année suivant leur réalisation. Ces frais financiers sont composés des amortissements sur les investissements et des intérêts. L'écart entre le budget et les comptes 2018 est principalement dû à une surestimation des taux d'intérêts bancaires liés aux emprunts des EMS. Les EMS de la Sarine ont également reporté certains investissements, ce qui a décalé leurs amortissements.

		comptes 2018	budget 2018	écart
9500.3707.01	Frais financiers, EMS hors Sarine	1 138 862.20	1 050 000.00	88 862.20

Ce compte enregistre les frais financiers qui sont facturés à la CODEMS par les réseaux des autres districts pour les résidents sarinois. La facturation se fait sur la base de la moyenne cantonale des frais d'investissements. Cette moyenne était de CHF 24.20 par jour pour l'année 2018 et de CHF 22.55 par jour pour l'année 2017. La différence entre le budget et les comptes est due principalement à l'augmentation du tarif 2018, élément non connu lors de l'établissement du budget.

		comptes 2018	budget 2018	écart
9500.3840.01	Provision rattrapage des retards d'amortissements des EMS	1 068 506.91	-	1 068 506.91

En 2012, un premier travail a été effectué pour uniformiser la prise en charge par les communes des frais financiers des EMS. Cette première analyse a été ponctuée par la mise en place des rattrapages des frais financiers sur une période de 10 ans. La mise en place des lignes directrices instituant un montant maximum par chambre a permis de démontrer que les taux d'amortissements n'ont pas été uniformes pour tous les EMS. En effet, la pratique comptable est qu'un immeuble du patrimoine administratif est amorti à 3 % par année, soit sur une durée de 33 ans. Dans le cadre de l'établissement des fiches de contrôles CODEMS, il a été constaté que certains EMS rénovés ou en phase de rénovation sont des anciens bâtiments de plus de 33 ans et qui ne sont pas encore totalement amortis. Ce travail de reconstitution est actuellement en cours d'exécution et il est prévu de pouvoir établir pour chaque EMS quel est le solde résiduel à amortir. Le montant inscrit au passif du bilan pourra en partie absorber ce retard d'amortissements.

Ce montant de CHF 1'068'506.91 correspond aux montants excédentaires du RSS et de la Commission IF (différence entre acomptes versés par les communes et montant réellement à charge de ces dernières). Ce montant est additionné aux résultats reportés de la CODEMS au 31.12.2017 de CHF 1'225'402.59 et inscrit au passif du bilan du RSS pour un montant total de CHF 2'293'909.50.

Le montant de CHF 1'068'506.91 a été constitué comme suit :

		comptes 2018	budget 2018	écart
421	SASDS	4 289 486.80	4 683 900.00	-394 413.20
422	SAS	1 329 563.96	1 152 900.00	176 663.96
490	Centre de coordination	246 781.36	412 050.00	-165 268.64
533	Passepartout	43 525.96	44 100.00	-574.04
961	Rattrapage frais financiers	696 132.00	696 200.00	-68.00
5799	Indemnité forfaitaires	3 856 729.01	3 893 000.00	-36 270.99
950	CODEMS (sans provision pour retards d'amortissements)	7 858 724.00	8 507 300.00	-648 576.00
	Total	18 320 943.09	19 389 450.00	-1 068 506.91
	Provision pour retards d'amortissements	1 068 506.91	-	1 068 506.91
	Total	19 389 450.00	19 389 450.00	-

Recettes

		comptes 2018	budget 2018	écart
9500.4612.00	Subventions des autres districts	639 119.00	520 000.00	119 119.00

Ce compte fonctionne comme le 9500.3707.01 « Frais financiers, EMS hors Sarine ». Le RSS facture les frais financiers des résidents hors districts logeant dans des EMS de la Sarine. L'écart entre le montant budgété et le montant des comptes 2018 s'explique par la différence de tarif non connue lors de l'établissement du budget et par la création de 55 nouveaux lits en Sarine.

9.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	%
Total des charges	9 566 349.81	9 027 300.00	539 049.81	5.63%
Total des produits	639 119.00	520 000.00	119 119.00	18.64%
Excédent de charges à répartir	-8 927 230.81	-8 507 300.00	-419 930.81	

10. Rattrapage des frais financiers des EMS10.1 Remarques d'ordre général

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000.00 pour la CODEMS qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt, fait pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, a permis de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS. Le solde de cet emprunt est de CHF 2'600'000 au 31.12.2018.

11. Comptes d'investissements11.1 Remarques d'ordre général

Les états financiers comprennent un compte des investissements. Le compte des investissements comprend les dépenses importantes dont la durée d'utilité s'étale sur plusieurs années, inscrites à l'actif en tant que patrimoine administratif.

11.2 Commentaires sur différents comptes

Après chaque désignation de compte vous trouverez entre parenthèses la date de validation de l'investissement par l'Assemblée des délégués. Vous constaterez que des montants ont été dépensés en 2018 alors qu'il n'y avait rien au budget 2018. Il s'agit du solde des dépenses des années précédentes. A contrario, il se peut que des objets acceptés par l'Assemblée des délégués ont été mis au budget en 2018 et qui ne sont pas précédés d'une dépense en 2018. Dans ces cas, comme par exemple le projet d'un concept et d'une directive MSST, la dépense se fera en 2019, voire en 2020.

11.3 Récapitulatif des comptes d'investissements

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence
Total des charges	1 313 675.90	1 057 100.00	256 575.90
Total des produits	1 000.00	-	1 000.00
Montants activés au bilan	-1 312 675.90	-1 057 100.00	-255 575.90

12. Bilan

12.1 Remarques d'ordre général

En pages 34 à 37 des états financiers, vous trouverez le bilan du Réseau Santé de la Sarine.

12.2 Commentaires sur différents comptes

Actifs

	31.12.18	31.12.17	écart
Débiteurs HMS, SAS et SASDS	2 972 200.95	3 342 527.94	-370 326.99
Débiteurs frais financiers autres districts	159 654.20	-	159 654.20
Provision pour pertes sur débiteurs	-220 000.00	-220 000.00	-
Débiteurs nets	2 911 855.15	3 122 527.94	-210 672.79

Les débiteurs HMS, SAS et SASDS mentionnés ci-dessus encore ouverts au 8 avril 2019 représentent un montant de CHF 514'872.53, dont 85 % en lien avec des factures de SAS.

Le montant figurant dans le compte « débiteurs frais financiers autres districts » est en lien avec la facturation de la CODEMS des frais financiers aux divers réseaux des districts du canton de Fribourg. Il n'y a pas de risques débiteurs sur cette position.

La provision pour pertes sur débiteurs se décompose comme suit :

- HMS : CHF 30'000.00
- SAS : CHF 140'000.00
- SASDS : CHF 50'000.00

Nous avons maintenu la provision globale au même niveau que celle au 31.12.2017. A noter qu'il y a eu une perte en 2018 pour le HMS de CHF 1'674.00 suite à une succession répudiée. Le risque des débiteurs au 31.12.2018 est nul pour le HMS.

	31.12.18	31.12.17	écart
Diverses charges payées d'avance	24 446.15	3 550.00	20 896.15
Avances sur salaires	900.00	-	900.00
Décomptes et recettes diverses à recevoir	27 819.90	37 360.45	-9 540.55
Subvention SPS c/HMS (heures supl.soins)	52 663.93	-	52 663.93
Provision décompte SPS c/SASDS	125 000.00	150 000.00	-25 000.00
Total actifs de régularisation	230 829.98	190 910.45	39 919.53

Vous trouverez ci-dessus le détail du compte d'actifs de régularisation.

	31.12.18	31.12.17	écart
Patrimoine administratif	11 587 071.99	11 144 296.17	442 775.82

Vous trouverez ci-dessous un tableau explicatif des mouvements du patrimoine administratif.

	Immeuble HMS	Bâtiments SAS	Investissements RSS	Investissements HMS	Investissements SAS	Investissements SASDS	Total
Valeur au 01.01.2018	9 067 766	737 930	408 828	699 683	183 872	46 217	11 144 296
Acquisitions	101 988		196 666	423 385	576 737	14 900	1 313 676
Cessions						-1 000	-1 000
Amortissements	-504 000	-63 180	-81 702	-212 591	-8	-8 419	-869 900
Valeur au 31.12.2018	8 665 754	674 750	523 792	910 477	760 601	51 698	11 587 072

Passif

	31.12.18	31.12.17	écart
Diverses charges à payer	158 103.40	105 233.53	52 869.87
Facture finale pour achat 2 ambulances	155 541.80	-	155 541.80
Provision fête du personnel	47 000.00	47 000.00	-
Total passifs de régularisation	360 645.20	152 233.53	208 411.67

Vous trouverez ci-dessus le détail du compte de passifs de régularisation.

		31.12.18	31.12.17	écart
Montants à rembourser aux communes		-	38 641.45	-38 641.45

Le résultat bénéficiaire du HMS de CHF 92'135.43 sera reporté au bilan et ceci afin de compenser les éventuelles pertes du HMS dans le futur. Les résultats des autres services du RSS ainsi que celui de la commission des indemnités forfaitaires se compensent suite à la création de la provision pour retards d'amortissements des EMS. Il n'y donc pas de montants prévus à rembourser aux communes.

		31.12.18	31.12.17	écart
Prov. heures supplémentaires et vacances		219 702.03	350 308.03	-130 606.00

La diminution de ce montant est due à un changement de méthode de comptabilisation des heures supplémentaires et des vacances non prises en fin d'année. Ce changement de méthode a été décidé d'entente avec l'organe de révision et validé par le service des communes. Cette façon de procéder est « MCH2 compatible ».

Comme mentionné en préambule, en 2017 les heures et vacances non prises du SASDS étaient provisionnées en fin d'année. Il n'y avait pas de provision pour les autres services. La méthode appliquée dès le 1^{er} janvier 2018 prend en compte l'ensemble du personnel du RSS. Le calcul prend en compte uniquement les heures dépassant un nombre de 40 pour le personnel et 100 pour les cadres supérieurs. Concernant les vacances non prises au 31 décembre, nous appliquons une limite de 40 heures et ceci pour tous les collaborateurs y compris les cadres supérieurs.

		31.12.18	31.12.17	écart
Provision mise en place du RSS		37 797.35	37 797.35	-

Cette provision a été constituée en 2015 afin de pouvoir assumer des charges extraordinaires suite à la mise en place du RSS.

		31.12.18	31.12.17	écart
Provision à ct pour autres droits du person.		100 524.20	100 000.00	524.20

Ce montant avait été constitué en 2016 suite à une revendication d'un ex-employé du RSS pour une indemnité de départ. Cette indemnité ainsi que les frais juridiques y relatifs ont été provisionnés en 2016. Le recours fait auprès du Tribunal cantonal par cette personne a été rejeté. Cette provision est cependant maintenue pour absorber les risques actuels et futurs.

		31.12.18	31.12.17	écart
Provision retards d'amortissements EMS		2 293 909.50	-	2 293 909.50

Cette provision a été constituée par les résultats reportés de la CODEMS au 31.12.2017 suite à l'intégration de cette commission au RSS au 1^{er} janvier 2018. Pour rappel, la CODEMS ne

restituait pas aux communes les montants excédentaires. Ce montant est de CHF 1'225'402.59.

Une deuxième attribution de CHF 1'068'506.91 a été mise en compte. Ce montant correspond aux montants excédentaires du RSS et de la commission IF (différence entre acomptes versés par les communes et montant réellement à charge de ces dernières).

Cette provision servira à rattraper les retards d'amortissements des EMS de la Sarine comme mentionné en point 9.2 des commentaires.

		31.12.18	31.12.17	écart
Réserves		420 232.16	328 096.73	92 135.43

Vous trouverez en page 33 des états financiers le détail des réserves du RSS. La plupart de ces réserves ont été constituées il y a plusieurs années. Le service des finances du RSS a fait des recherches complémentaires afin de déterminer le but et la date de constitution de l'ensemble de ces réserves. Nous vous présentons le détail ci-dessous :

- Avances des communes, réserve s/construction, CHF 76'856.75. Ce montant a été constitué entre les années 2000 à 2002. Ce montant pourrait être utilisé dans la cadre de la rénovation du bâtiment du HMS.
- Réserve (don) Antenne VII Schönberg FASDS, CHF 5'267.00. Constituée en 2013 selon les comptes de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, cette réserve pourrait être attribuée au personnel du SASDS.
- Réserve pour véhicule, CHF 2'685.75. Au 31.12.2003, figurait au bilan de l'ACSMS un montant de CHF 85'467.25. Ce montant a été dissout à hauteur de CHF 2'685.75. Ce montant pourrait servir à subventionner partiellement une modification d'un prochain véhicule.
- Réserve pour animation, CHF 40'476.04. Le bilan d'ouverture de l'exercice 1994 mentionne un solde de CHF 14'845.05. Des dons ont été attribués à cette réserve chaque année. Les montants figurant dans ce compte doivent être utilisés pour des projets liés à l'animation.
- Réserve pour construction, CHF 36'615.85. Un montant de CHF 36'718.75 figurait déjà au bilan 1994. Ce montant pourrait être utilisé dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement du bâtiment du HMS.
- Réserve différence CODEMS, CHF 118'908.16. Ce montant a été constitué le 1^{er} janvier 2007 par un montant de CHF 87'695.14. Ce compte a fait l'objet de divers ajustements jusqu'en 2012. Cette réserve est liée à des investissements subventionnés par la CODEMS, elle pourrait également être dissoute dans le cadre de l'agrandissement et la rénovation du bâtiment du HMS.
- Réserve foyer de jour, CHF 9'012.35. Cette réserve a été constituée en 2012 via une provision pour des CAS I selon le DSP. Ce montant pourrait servir à prendre en charge des charges exceptionnelles du foyer de jour.
- Réserve charges extraordinaires ex-CS, CHF 10'000. Cette réserve a été constituée en 2006 dans les comptes de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile. Comme son nom l'indique, cette réserve pourrait servir à absorber des éléments extraordinaires.

12.3 Récapitulatif des comptes du bilan

	31.12.18	31.12.17	Différence	%
Total des actifs	20 278 568.38	20 448 425.08	-169 856.70	-0.84%
Total des passifs	20 278 568.38	20 448 425.08	-169 856.70	-0.84%
Différence	-	-	-	

13. Commission des indemnités forfaitaires

13.1 Remarques d'ordre général

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'indemnité forfaitaires (LIF) du 12 mai 2016 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le montant maximum d'indemnité est fixé à CHF 25.00 par jour. L'évolution financière de ce poste est liée au nombre de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution.

13.2 Commentaires sur différents comptes

		comptes 2018	budget 2018	écart
5790.3135.01	Participation au loyer et aux charges du RSS	12 000.00	-	12 000.00

Une collaboratrice du RSS est employée à 40 % pour s'occuper de l'administration de la commission des indemnités forfaitaires. Elle s'occupe notamment des décomptes trimestriels et de la préparation du paiement des indemnités. Jusqu'en 2016, le RSS ne facturait que la part des salaires en lien avec la commission financière. Dès 2017, le RSS facture également un loyer et une participation aux charges de locaux du HMS pour un montant de CHF 12'000.00.

		comptes 2018	budget 2018	écart
5790.3840.01	Charges extraordinaires	23 374.15	-	23 374.15

La Commission des indemnités forfaitaires facturait séparément aux communes la participation aux frais d'administrations. La différence entre les acomptes et les frais effectifs n'était pas réclamée aux communes. Il en résulte un solde en faveur de la Commission de CHF 23'374.15, ce montant ne sera par facturé aux communes et est passé en charges extraordinaires.

		comptes 2018	budget 2017	écart
5790.3707.01	Indemnités forfaitaires versées, année en cours	3 724 892.50	3 800 000.00	-75 107.50

En 2018, il y a eu 570 personnes aidantes qui ont bénéficié d'indemnités forfaitaires contre un nombre de 535 en 2017.

13.3 Récapitulatif comptes charges et produits

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	%
Total des charges	3 856 729.01	3 893 000.00	-36 270.99	-0.94%
Total des produits	-	-	-	
Excédent de charges à répartir	-3 856 729.01	-3 893 000.00	36 270.99	

Villars-sur-Glâne, le 2 mai 2019